

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 587

8 mars 2008

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| 4Bi S.A. | 28173 | La Quille S.A. | 28143 |
| Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A. | 28154 | La Quille S.A. | 28143 |
| A B M Luxembourg S.A. | 28172 | Luxnova S.A. | 28168 |
| Abri & Co | 28155 | Mansford Europe Fund I S. à r.l. | 28169 |
| ACL Property Two S.à r.l. | 28148 | Medialuz S.à r.l. | 28130 |
| Akoua'ba S.A. | 28174 | Min Invest S.A. | 28154 |
| Aramis Properties S.à r.l. | 28148 | Min Invest S.A. | 28154 |
| Ariva | 28155 | OCI Luxembourg S.à r.l. | 28143 |
| Avalon Luxembourg S.A. | 28166 | Omnium de Finance | 28144 |
| Baie des Rois S.A. | 28148 | Opus Investment S.à r.l. | 28134 |
| BBGP Finco Lux S.à r.l. | 28148 | Photo Video Dichter | 28146 |
| Ciel Holding S.A. | 28134 | Plumeria S.à r.l. | 28173 |
| DEGI Kirchberg S.A. | 28163 | PRO Investment | 28154 |
| Dosinvest | 28168 | Seth Management S.à r.l. | 28171 |
| Eaton Holding II S.à r.l. | 28147 | Seth S.à r.l. | 28171 |
| Eaton Holding S.à r.l. | 28147 | Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero V Epsilon S.à r.l. | 28150 |
| Esseventuno S.A. | 28175 | Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero VI S.à r.l. | 28150 |
| Eurofood | 28162 | Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero VI Zeta S.à r.l. | 28150 |
| Europa Eagle S.à r.l. | 28144 | Skytation | 28175 |
| Evolu Pack | 28172 | Sofinka S.A. | 28163 |
| Excelliance S.A. | 28163 | Tapeten Vertrieb S.A. | 28173 |
| Fidji Luxco (BC) Commandite | 28156 | T.J.B. Sàrl | 28130 |
| Fidji Luxco (BC) Commandite | 28156 | Trade and Properties S.A. | 28149 |
| GE RE CO S.à r.l. | 28163 | TV Guide Europe | 28157 |
| GTS Fiduciaire S.à r.l. | 28151 | Urmet International Société Holding | 28143 |
| HK Concept S.à r.l. | 28173 | Ventaglio International S.A. | 28175 |
| Imatra Holding S.A. | 28168 | Walk 1 S.à r.l. | 28130 |
| ING Private Capital Management S.A. | 28149 | Whitechapel Holdings | 28133 |
| International Railway Systems S.A. | 28159 | Zythum S.A. | 28175 |
| J.A.C.C. S.A. | 28176 | | |
| Jenebe International S.à r.l. | 28176 | | |
| Kodiac | 28176 | | |

Medialuz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 65, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 76.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEDIALUZ SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008024648/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02190. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

T.J.B. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3432 Dudelange, 1, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 106.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour T.J.B. SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008024649/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02193. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Walk 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.536.275,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 104.762.

In the year two thousand and seven, on the thirty first day of December.

Before Maître Pierre Probst, notary public residing at Ettelbrück, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of WALK 1 S.à.r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, incorporated by deed enacted on the 30th November 2004, registered at the Luxembourg trade register section B number 104.762, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 199 dated March 5, 2005 (matr: 2004 24 26 491). The articles of incorporation have been amended for the last time, by virtue of a notarial deed enacted in front of the notary, Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on the 13th of February 2007, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 787 dated 4th May 2007.

The meeting is presided by Mrs Sonia Almeida, clerk, residing professionally at 5, allée Scheffer in L-2520 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Guillaume Marth, notary clerk, residing in Holler.

The meeting elects as scrutineer Mr.Gary Hess, notary clerk, residing in Niederfeulen.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 212,000 (two hundred and twelve thousand) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 7,236,275.- (seven million two hundred thirty six thousand two hundred and seventy five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 5,300,000.- (five million three hundred thousand euros) to EUR 12,536,275.- (twelve million five hundred thirty six thousand two hundred and seventy five euros) by the issue of 289,451 (two hundred eighty nine thousand four hundred and fifty one) units having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

2. Subscription and full payment of the new units by contribution in kind by the conversion into capital of an unquestioned and immediately payable claim of EUR 7,236,275.- (seven million two hundred thirty six thousand two hundred and seventy five euros) existing against the Company in favour of EPI WALK GERMANY S.à r.l. and available for the conversion into capital.

3. Acceptation by the managers of the Company.

4. Amendment of article eight of the articles of association of the Company in accordance with the above.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner decides what follows:

First resolution

The meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of EUR 7,236,275.- (seven million two hundred thirty six thousand two hundred and seventy five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 5,300,000.- (five million three hundred thousand euros) to EUR 12,536,275.- (twelve million five hundred thirty six thousand two hundred and seventy five euros) by the issue of 289,451 (two hundred eighty nine thousand four hundred and fifty one) units having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the conversion into corporate capital of an unquestioned and immediately payable shareholders' claim, available for the conversion into capital, against the Company and in favour of the sole shareholder of the Company, EPI WALK GERMANY S.à r.l. a limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B104.694, to the extent of EUR 7,236,275.- (seven million two hundred thirty six thousand two hundred and seventy five euros).

Second resolution

The meeting resolves to admit the subscription of the 289,451 (two hundred eighty nine thousand four hundred and fifty one) units by EPI WALK GERMANY S.à r.l., the sole partner of the Company.

Subscription - Payment

Thereupon intervene EPI WALK GERMANY S.à r.l., prenamed subscriber, which declared to subscribe to 289,451 (two hundred eighty nine thousand four hundred and fifty one) units and to fully pay them up by the conversion into capital of its unquestionable and immediately payable shareholders' claim, available for the conversion into capital, against the Company and in favour of EPI WALK GERMANY S.à r.l. to the extent of EUR 7,236,275.- (seven million two hundred thirty six thousand two hundred and seventy five euros).

The existence and the value of the said claims and of the waiver of this claims by EPI WALK GERMANY S.à r.l. in exchange for its conversion into capital have been certified to the undersigned notary by certificates of acknowledgment of debt signed by the managers of the Company and by certificates of renunciation to the claims signed by the subscriber.

Such certificates and proxies, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Managers' intervention

Thereupon intervene the managers of the Company represented by Mrs Sonia Almeida, by virtue of proxies which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

In view of the above resolutions, the meeting resolves to amend article eight of the articles of association to read as follows:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,536,275.- (twelve million five hundred thirty six thousand two hundred and seventy five euros) represented by 501,451 (five hundred one thousand four hundred and fifty one) units, with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seventy-five thousand euros (75,000.-€).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Ettelbruck, Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck, soussigné.

Se tient une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée WALK 1 S.à.r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu le 30 novembre 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 104.762, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 199 du 5 mars 2005 (matr: 2004 24 26 491). Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 13 février 2007 par acte reçu du notaire, Maître Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 787 du 4 mai 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Sonia Almeida, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Guillaume Marth, employé privé, demeurant à Holler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gary Hess, employé privé, demeurant à Niederfeulen.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 212.000 (deux cent douze mille) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 7.236.275,- (sept millions deux cent trente six mille deux cent soixante quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 5.300.000,- (cinq millions trois cent mille euros) à EUR 12.536.275,- (douze millions cinq cent trente six mille deux cent soixante quinze euros) par l'émission de 289.451 (deux cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent cinquante et une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

2.- Souscription et paiement des nouvelles parts par un apport en nature consistant en la conversion en capital social d'une créance certaine, et exigible d'un montant EUR 7.236.275,- (sept millions deux cent trente six mille deux cent soixante quinze euros) existant à la charge de la Société au profit de EPI WALK GERMANY S.à r.l.

3.- Acceptation par les gérants de la Société.

4.- Modification de l'article huit des statuts conformément à ce qui précède.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 7.236.275,- (sept millions deux cent trente six mille deux cent soixante quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 5.300.000,- (cinq millions trois cent mille euros) à EUR 12.536.275,- (douze millions cinq cent trente six mille deux cent soixante quinze euros) par l'émission de 289.451 (deux cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent cinquante et une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, souscrites intégralement et libérées par un apport en nature consistant en la conversion en capital social d'une créance certaine, liquide et exigible à l'encontre de la Société et au profit de son associé unique EPI WALK GERMANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B104694, à concurrence d'un montant de EUR 7.236.275,- (sept millions deux cent trente six mille deux cent soixante quinze euros).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre la souscription des 289.451 (deux cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent cinquante et une) parts sociales par EPI WALK GERMANY S.à r.l., associé unique de la Société.

Souscription - Paiement

Intervient ensuite EPI WALK GERMANY S.à r.l., souscripteur prédésigné, qui a déclaré souscrire à 289.451 (deux cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent cinquante et une) parts sociales, et les libérer intégralement par la conversion en capital de sa créance certaine et liquide et exigible à l'encontre de la Société et en faveur de EPI WALK GERMANY S.à r.l. à hauteur d'un montant de EUR 7.236.275,- (sept millions deux cent trente six mille deux cent soixante quinze euros).

L'existence et la valeur de la dite créance ainsi que la renonciation à cette créance par EPI WALK GERMANY S.à r.l. en échange de sa conversion en capital social ont été certifiées au notaire instrumentant par des certificats de reconnaissance de dette signés par les gérants de la Société ainsi que par des déclarations de renonciation signée par le souscripteur.

Ces certificats et pouvoirs, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés par Mme Sonia Almeida en vertu de procurations qui resteront annexés.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, et confirment la validité des souscriptions et libération.

Troisième résolution

Au regard des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.536.275,- (douze millions cinq cent trente six mille deux cent soixante-quinze euros) représenté par 501.451 (cinq cent une mille quatre cent cinquante et une) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa contribution, s'élève à environ soixante-quinze mille euros (75.000,-€).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Ettelbruck les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. Almeida, G. Hess, G. Marth, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 3 janvier 2008. DIE/2008/195. — Reçu 72.362,75 euros.

Le receveur ff. (signé): C. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 15 janvier 2008.

P. Probst.

Référence de publication: 2008024875/4917/176.

(080024866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Whitechapel Holdings, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 39.324.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008024806/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02503. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Ciel Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 90.450.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CIEL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008024802/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03064. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Opus Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.778.

In the year two thousand and seven, on the third day of December at 11.45 a.m.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of OPUS INVESTMENT S.à r.l., a société à responsabilité limitée, (the «Company»), having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg trade and companies' register under the number B 116.778, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 26 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1486 of 3 August 2006. The articles of incorporation have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated 22 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1846 of 30 August 2007.

The meeting was opened with Mr. Gildas Le Pannéer, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms. Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Holger Holle, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Modification of the Company's corporate purpose and subsequent amendment of Article 2 of the article of association of the Company as follows:

« **Art. 2.** The purposes for which the company is formed are to enter into all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any kind of securities and patents, for the participation in the creation, the development and the control of any companies or enterprises, for the acquisition by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way any form of securities and patents. The Company shall actively manage the affairs of its portfolio companies by exercising long-term directorial control, performing monitoring activities and rendering advisory and consulting services. The Company may also realize such portfolio by way of sale, transfer, exchange or otherwise, develop these securities and patents.

The company can acquire all types of debt or equity securities by purchase, subscription or in any other manner and it can sell the securities by sale, exchange or transfer. Within the limits of its activity, the Company can grant mortgages, enter into loan agreements (in particular but not limited to senior facility agreements, mezzanine facility agreements), grant pledges, guarantees or other security interests of any kind with regard to any and all of its assets under any law to Luxembourg or foreign entities (without, however, carrying out at any time an activity of the financial sector that would be subject to a license or prior regulatory authorization requirements).

The Company may also issue bonds, notes, convertible bonds or notes, convertible or non convertible preferred equity certificates and other debt instruments or debt securities and obtain loans or any other form of credit facility and can enter into all necessary or useful agreements and instruments, including, but not limited to, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts

for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest.

In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.»

2. Amendment of Article 13 of the articles of association of the Company as follows:

« **Art. 13.** The Company is managed by at least two (2) managers who constitute a board of managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be dismissed ad nutum. In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signature of at least two members of the board of managers.

The board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.»

3. Creation of a Supervisory Board by the insertion of a new Article 14 into the Company's articles of association:

« **Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by a supervisory board composed of at least three members who need not be shareholders of the Company.

The members of the supervisory board are appointed by a simple majority of votes in the general meeting of shareholders who also resolves on their remuneration. The term of the office of a member of the supervisory board may not exceed six years and the members of the supervisory board shall hold office until their successors are elected. Any member of the supervisory board may be removed at any time with or without cause by a simple majority of votes in the general meeting of shareholders.

The members of the supervisory board may be re-elected for consecutive terms of office.

In the event of a legal entity being appointed as member of the supervisory board, such legal entity shall appoint a permanent representative who will exercise the mandate in the name and on behalf of such legal entity. The legal entity may withdraw its representative only by appointing a successor at the same time.

The management of the Company by the board of managers shall be supervised by the supervisory board. The supervisory board does not take an active part in the management of the company and has no competence in this regard. The supervisory board has no power to bind the Company towards third parties.

The execution of any transaction having a fundamental importance for the conduct of the Company's business shall be subject to the prior consent by the supervisory board. The supervisory board may, in accordance with this present article 14, establish a list of transactions in principle subject to prior consent by the supervisory board.

The supervisory board is entitled to the broadest information to be given by the board of directors and it may at any time, access the accounting books and any other Company's documents and it may scrutinize in any way deemed necessary for the accomplishment of its tasks.

No member of the supervisory board can be member of the board of managers at the same time.»

4. Authorisation granted to the supervisory board to adopt internal rules at its own discretion and in accordance with the Company's articles of association

5. Discharge to the leaving members of the board of managers and appointment of the following persons as new members of board of managers:

- Mr. Thomas von Kannichfeldt
- Dr. Reinhard Gradl
- Mr. Godfrey Abel

6. Appointment of the following persons as new members of supervisory board

- Mr. John Fenton Harris David Pearson
- Mr. Christopher Finn
- Mr. Desmond Mitchell
- Mr. Michael J. Ristaino

II. - That the represented shareholders, the proxy-holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy-holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the shareholders represented at the meeting declared having had due notice of the present meeting and knowledge of the agenda prior to this meeting and explicitly waive any formal notice requirements relating to the present meeting.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting, after due deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to adapt the corporate purpose of the Company so as to include the active management of its portfolio companies by the Company. As a consequence the general meeting resolves to amend Article 2 of the Company's articles of association so as to read as follows:

« **Art. 2.** The purposes for which the company is formed are to enter into all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any kind of securities and patents, for the participation in the creation, the development and the control of any companies or enterprises, for the acquisition by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way any form of securities and patents. The Company shall actively manage the affairs of its portfolio companies by exercising long-term directorial control, performing monitoring activities and rendering advisory and consulting services. The Company may also realize such portfolio by way of sale, transfer, exchange or otherwise, develop these securities and patents.

The company can acquire all types of debt or equity securities by purchase, subscription or in any other manner and it can sell the securities by sale, exchange or transfer. Within the limits of its activity, the Company can grant mortgages, enter into loan agreements (in particular but not limited to senior facility agreements, mezzanine facility agreements), grant pledges, guarantees or other security interests of any kind with regard to any and all of its assets under any law to Luxembourg or foreign entities (without, however, carrying out at any time an activity of the financial sector that would be subject to a license or prior regulatory authorization requirements).

The Company may also issue bonds, notes, convertible bonds or notes, convertible or non convertible preferred equity certificates and other debt instruments or debt securities and obtain loans or any other form of credit facility and can enter into all necessary or useful agreements and instruments, including, but not limited to, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest.

In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.»

Second resolution

The general meeting resolves to abolish the division of the board of managers into two categories and to henceforth provide for a unitary board of managers. As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend Article 13 of the Company's articles of association so as to read as follows:

« **Art. 13.** The Company is managed by at least three (3) managers who constitute a board of managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be dismissed *ad nutum*.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signature of at least two members of the board of managers.

The board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.»

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to adapt the Company's system of corporate governance by installing a supervisory board whose mission is to advise and to supervise the Company's board of managers. As a consequence, the general meeting of shareholders resolves to amend the Company's articles of association by inserting a new Article 14 so as to read as follows:

« **Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by a supervisory board composed of at least three members who need not be shareholders of the Company.

The members of the supervisory board are appointed by a simple majority of votes in the general meeting of shareholders who also resolves on their remuneration. The term of the office of a member of the supervisory board may not exceed six years and the members of the supervisory board shall hold office until their successors are elected. Any member of the supervisory board may be removed at any time with or without cause by a simple majority of votes in the general meeting of shareholders.

The members of the supervisory board may be re-elected for consecutive terms of office.

In the event of a legal entity being appointed as member of the supervisory board, such legal entity shall appoint a permanent representative who will exercise the mandate in the name and on behalf of such legal entity. The legal entity may withdraw its representative only by appointing a successor at the same time.

The management of the Company by the board of managers shall be supervised by the supervisory board. The supervisory board does not take an active part in the management of the company and has no competence in this regard. The supervisory board has no power to bind the Company towards third parties.

The execution of any transaction having a fundamental importance for the conduct of the Company's business shall be subject to the prior consent by the supervisory board. The supervisory board may, in accordance with this present article 14, establish a list of transactions in principle subject to prior consent by the supervisory board.

The supervisory board is entitled to the broadest information to be given by the board of directors and it may at any time, access the accounting books and any other Company's documents and it may scrutinize in any way deemed necessary for the accomplishment of its tasks.

No member of the supervisory board can be member of the board of managers at the same time.»

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves that the following articles of the Company's articles of association, starting with the old Article 14, shall be renumbered accordingly.

Fourth resolution

As a consequence of the second resolution above, the general meeting resolves to authorize the supervisory board to adopt at its own discretion and in accordance with the Company's articles of association a body of internal rules (the «By-laws of the Supervisory Board») in order to determine the rights and responsibilities of the supervisory board in accordance with the Company's articles of association and to provide for rules of internal procedure.

Fifth resolution

The general meeting resolves to accept the resignation of Mr. John Fenton Harris, Mr. Christopher Finn, Mr. Desmond Mitchell and Mr. Godfrey Abel from their duties as managers of the Company. The general meeting of shareholders resolves to grant full discharge to Mr. John Fenton Harris, Mr. Christopher Finn, Mr. Desmond Mitchell and Mr. Godfrey Abel for the exercise of their mandate as managers of the Company.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint the following persons as members of the Company's board of managers:

- Mr. Thomas von Kannichfeldt, born 15 November 1949 in Basel, Switzerland, residing at 37, Eustis Lane, Ridgefield, CT 06877, USA;

- Dr. Reinhard Gradl, born 20 February 1947 in Regensburg, Germany, residing at Challé MCDM, CH-1936 Verbier, Switzerland;

- Mr. Godfrey Abel, accountant, born on July 2, 1960 in Brixworth, England, residing at 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The general meeting of shareholders resolves to set the term of office of the hereby appointed members of the board of managers so as to expire at the annual general meeting of shareholders approving the Company's annual accounts of the fiscal year 2012.

Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint the following persons as members of the Company's supervisory board:

- Mr. David Pearson, Counsel, born on December 13, 1968 in Washington, United States of America with address at 1001 Pennsylvania Avenue, 20004-2505 NW Washington DC, United States of America;

- Mr. Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957 in New York, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Mr. Desmond Mitchell, Company Director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 17 Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, United Kingdom;

- Mr. Michael J. Ristaino, Company Director, born on October 8, 1961, in Norwood, Massachusetts, USA residing at 6 Shelly Lane, Westford, MA 01886, United States of America.

The general meeting of shareholders resolves to set the term of office of the hereby appointed members of the supervisory board so as to expire at the annual general meeting of shareholders approving the Company's annual accounts of the fiscal year 2012.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois décembre à 11 heures 45.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée OPUS INVESTMENT S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 116.778, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 May 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1486 du 3 août 2006. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 22 Juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1846 du 30 août 2007.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Gildas le Pannéer, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Mademoiselle Andrea Hoffmann, employée, demeurant à Luxembourg,

L'Assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Holger Holle, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la Société et ajustement consécutif de l'Article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises, ainsi que l'administration, le contrôle, la gestion et le développement de ces participations.

La Société pourra utiliser ses fonds pour la création, la gestion, le développement et l'aliénation d'un portefeuille consistant en tous titres et brevets, pour la participation dans la création, le développement et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises, pour l'acquisition, par voie d'investissement, de souscription, l'engagement ferme, ou par option d'achat sous quelque forme que ce soit, de tous titres et brevets. La Société gère de façon active les affaires des sociétés du portefeuille en exerçant un contrôle directeur à longue terme, en exerçant des activités de surveillance et en rendant

des services de guidance et de consultation. La Société peut aussi réaliser ce portefeuille par vente, transfert, échange ou au contraire, développer ces titres et brevets.

La Société peut acquérir tous types de créances ou de titres par achat, souscription, ou de toute autre manière et peut céder ces titres par vente, échange ou transfert. Dans les limites de son activité, la Société peut octroyer des hypothèques, conclure des contrats de prêt (en particulier mais de manière non exhaustive, des senior facility agreements, des mezzanine facility agreements), octroyer des gages ou autres garanties de toutes sortes sur ses avoirs sous quelque droit que ce soit à des entités luxembourgeoises ou étrangères (sans cependant exercer une activité du secteur financier soumise à licence ou autorisation légale préalable).

La Société peut également émettre des obligations, des prêts, des obligations et prêts convertibles, des preferred equity certificates convertibles ou non et d'autres instruments de financement ou de garanties ou emprunter ou obtenir d'autres formes de facilités de crédit et peut conclure tous contrats nécessaires ou utiles, incluant, mais de manière non exhaustive, des contrats de souscription, des contrats de marketing, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et tous autres contrats de services, contrats de vente, contrats de couverture et d'échange de devises ainsi que d'autres contrats financiers dérivés, contrats de banque et de gestion de liquidités, contrats de facilités de liquidités, contrats d'assurance -crédit et tous contrats créant toute sorte de garantie.

En plus de ce qui précède, la Société peut réaliser tous investissements légaux, commerciaux, techniques et financiers ou opérations et en général, toutes transactions utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social, ainsi que toutes opérations destinées directement ou indirectement à faciliter la réalisation de son objet social dans tous les domaines décrits plus haut, cependant sans tirer avantage de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

2. Modification de l'Article 13 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 13.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un minimum de deux (2) gérants qui ne doivent pas nécessairement être associés, révocables ad nutum. Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature jointe de deux gérants au moins.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés; les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

3. Création d'un conseil de surveillance par l'insertion d'un nouvel Article 14 aux statuts de la Société:

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la société.

Les membres du conseil de surveillance sont nommés élus à la simple majorité des voix lors d'une assemblée générale des actionnaires qui déterminera également le montant de leur rémunération. La durée du mandat ne pourra excéder six ans et les membres du conseil de surveillance assureront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Chaque membre du conseil du conseil de surveillance pourra être révoqué à tout moment par une simple décision prise à la majorité des votes, avec ou sans motif par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Les membres du conseil de surveillance peuvent être réélus afin de remplir des mandats consécutifs.

Dans le cas où une personne morale désignée comme membre du conseil de surveillance, cette dernière devra nommer un représentant permanent qui exercera son mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. Cette personne morale peut révoquer son représentant que dans la mesure où cette dernière aura nommé dans le même temps son successeur.

La gestion de la Société par le directoire sera encadrée par le conseil de surveillance. Le conseil de surveillance ne participera pas activement à la gestion de la société et ne sera pas investi des pouvoirs pour le faire. Le conseil de surveillance n'est pas habilité à engager la Société vis-à-vis des tiers.

La réalisation de toute opération susceptible d'avoir un impact fondamental sur la conduite des affaires de la Société dépend du consentement préalable du conseil de surveillance. Le conseil de surveillance peut, en conformité avec le présent article 14, établir une liste de transactions qui, par principe, sont assujetties au consentement préalable du conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance recevra les informations les plus étendues de la part du directoire et peut à tout moment avoir accès aux documents comptables ou à tout autre document de la Société et est en droit d'examiner tout ce qu'il peut considérer utile pour accomplir son mandat.

Un membre du conseil de surveillance ne pourra pas cumuler sa fonction avec un mandat en tant que membre du directoire.»

4. Autorisation donnée au conseil de surveillance d'établir des règles internes à sa discrétion et en conformité avec les statuts de la Société.

5. Quitus aux membres du conseil de gérance et nomination des personnes suivantes comme nouveaux membres du conseil de gérance:

- Mr. Thomas von Kannichfeldt
- Dr. Reinhard Gradl
- Mr. Godfrey Abel

6. Nomination des personnes suivantes comme nouveaux membres du conseil de surveillance

- Mr. John Fenton Harris David Pearson
- Mr. Christopher Finn
- Mr. Desmond Mitchell
- Mr. Michael J. Ristaino

II. - Que les associés représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre des parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, ils renoncent expressément à toute formalité de convocation en rapport avec la présente assemblée.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'adapter l'objet social de la société en y incluant la gérance active des sociétés de son portefeuille. Par conséquence l'assemblée générale décide de modifier l'Article 2 des statuts de la société qui aura désormais la portée suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises, ainsi que l'administration, le contrôle, la gestion et le développement de ces participations.

La Société pourra utiliser ses fonds pour la création, la gestion, le développement et l'aliénation d'un portefeuille consistant en tous titres et brevets, pour la participation dans la création, le développement et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises, pour l'acquisition, par voie d'investissement, de souscription, l'engagement ferme, ou par option d'achat sous quelque forme que ce soit, de tous titres et brevets. La Société gère de façon active les affaires des sociétés du portefeuille en exerçant un contrôle directeur à long terme, en exerçant des activités de surveillance et en rendant des services de guidance et de consultation. La Société peut aussi réaliser ce portefeuille par vente, transfert, échange ou au contraire, développer ces titres et brevets.

La Société peut acquérir tous types de créances ou de titres par achat, souscription, ou de toute autre manière et peut céder ces titres par vente, échange ou transfert. Dans les limites de son activité, la Société peut octroyer des hypothèques, conclure des contrats de prêt (en particulier mais de manière non exhaustive, des senior facility agreements, des mezzanine facility agreements), octroyer des gages ou autres garanties de toutes sortes sur ses avoirs sous quelque droit que ce soit à des entités luxembourgeoises ou étrangères (sans cependant exercer une activité du secteur financier soumise à licence ou autorisation légale préalable).

La Société peut également émettre des obligations, des prêts, des obligations et prêts convertibles, des preferred equity certificates convertibles ou non et d'autres instruments de financement ou de garanties ou emprunter ou obtenir d'autres formes de facilités de crédit et peut conclure tous contrats nécessaires ou utiles, incluant, mais de manière non exhaustive, des contrats de souscription, des contrats de marketing, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et tous autres contrats de services, contrats de vente, contrats de couverture et d'échange de devises ainsi que d'autres contrats financiers dérivés, contrats de banque et de gestion de liquidités, contrats de facilités de liquidités, contrats d'assurance -crédit et tous contrats créant toute sorte de garantie.

En plus de ce qui précède, la Société peut réaliser tous investissements légaux, commerciaux, techniques et financiers ou opérations et en général, toutes transactions utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social, ainsi que toutes opérations destinées directement ou indirectement à faciliter la réalisation de son objet social dans tous les domaines décrits plus haut, cependant sans tirer avantage de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la division du conseil de gérance en deux catégories et de prévoir désormais un conseil de gérance unitaire. Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'Article 13 des statuts de la société qui aura désormais la portée suivante:

« **Art. 13.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un minimum de deux (2) gérants qui ne doivent pas nécessairement être associés, révocables ad nutum. Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature jointe de deux gérants au moins.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés; les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'adapter le système de corporate governance de la Société en créant un conseil de surveillance dont, la mission est de conseiller et de surveiller le conseil de gérance de la Société. Par conséquent l'assemblée générale décide d'insérer un nouvel Article 1^{er} aux statuts de la société qui aura la portée suivante:

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la société.

Les membres du conseil de surveillance sont nommés élus à la simple majorité des voix lors d'une assemblée générale des actionnaires qui déterminera également le montant de leur rémunération. La durée du mandat ne pourra excéder six ans et les membres du conseil de surveillance assureront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Chaque membre du conseil du conseil de surveillance pourra être révoqué à tout moment par une simple décision prise à la majorité des votes, avec ou sans motif par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Les membres du conseil de surveillance peuvent être réélus afin de remplir des mandats consécutifs.

Dans le cas où une personne morale désignée comme membre du conseil de surveillance, cette dernière devra nommer un représentant permanent qui exercera son mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. Cette personne morale peut révoquer son représentant que dans la mesure où cette dernière aura nommé dans le même temps son successeur.

La gestion de la Société par le directoire sera encadrée par le conseil de surveillance. Le conseil de surveillance ne participera pas activement à la gestion de la société et ne sera pas investi des pouvoirs pour le faire. Le conseil de surveillance n'est pas habilité à engager la Société vis-à-vis des tiers.

La réalisation de toute opération susceptible d'avoir un impact fondamental sur la conduite des affaires de la Société dépend du consentement préalable du conseil de surveillance. Le conseil de surveillance peut, en conformité avec le présent article 14, établir une liste de transactions qui, par principe, sont assujetties au consentement préalable du conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance recevra les informations les plus étendues de la part du directoire et peut à tout moment avoir accès aux documents comptables ou à tout autre document de la Société et est en droit d'examiner tout ce qu'il peut considérer utile pour accomplir son mandat.

Un membre du conseil de surveillance ne pourra pas cumuler sa fonction avec un mandat en tant que membre du directoire.»

A la suite de la résolution ci-dessus, l'assemblée générale décide que les articles suivants des statuts de la Société seront renumérotés à partir de l'Article 14 ancien.

Quatrième résolution

Suite à la troisième résolution ci-dessus, l'assemblée générale décide d'autoriser le conseil de surveillance d'adopter, à sa propre discrétion et en conformité avec les statuts de la Société, des règles internes (les «By-laws of the Supervisory Board») afin de définir les droits et obligations du conseil de surveillance et d'établir des règles de procédure interne.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Messieurs John Fenton Harris, Christopher Finn, Desmond Mitchell et Godfrey Abel de leur mandat de gérants de la Société et de leur donner le quitus pour l'exercice de leur mandat.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Mr. Thomas von Kannichfeldt, né 15 novembre 1949 à Bâle, Suisse, demeurant à 37, Eustis Lane, Ridgefield, CT 06877, Etats Unis;

- Dr. Reinhard Gradl, né 20 février 1947 à Ratisbonne, Allemagne, demeurant à Challé MCDM, CH-1936 Verbier, Suisse;

- Mr. Godfrey Abel, né 2 juillet 1960 à Brixworth, Angleterre, demeurant à 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg.

L'assemblée générale décide de fixer le mandat jusqu'à l'assemblée générale des associés délibérant sur les comptes annuelles de l'année fiscale 2012.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société:

- Mr. David Pearson, conseiller, né 13 décembre 1968 à Washington, Etats Unis, demeurant à 1001 Pennsylvania Avenue, 20004- 2505 NW Washington DC, Etats Unis;

- Mr. Christopher Finn, directeur, né 6 juillet 1957 à New York, Etats Unis, avec adresse professionnelle à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Mr. Desmond Mitchell, directeur, born 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant à 17 Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, Royaume Uni;

- Mr. Michael J. Ristaino, directeur, 8 octobre 1961, à Norwood, Massachusetts, Etats Unis, demeurant à 6 Shelly Lane, Westford, MA 01886, Etats Unis.

L'assemblée générale décide de fixer le mandat jusqu'à l'assemblée générale des associés délibérant sur les comptes annuelles de l'année fiscale 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Le Pannéer, A. Hoffmann, H. Holle, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, Relation: LAC/2007/40567. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008024809/242/492.

(080024992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

INTURM Société Holding, Urmet International Société Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 48.293.

Le bilan et les comptes de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008024810/636/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03204. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

OCI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.672.

Constituée par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 février 2004, acte publié au Mémorial C no 477 du 6 mai 2004. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 13 mai 2004, acte publié au Mémorial C no 842 du 17 août 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OCI LUXEMBOURG S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008024727/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02200. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

La Quille S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 61.952.

Le bilan de clôture au 22 janvier 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2008024730/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01821. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

La Quille S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 61.952.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2008024731/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01818. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Omnium de Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 32.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Pour OMNIUM DE FINANCE, société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

M. Wagner / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2008024703/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN02082. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Europa Eagle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.527.

In the year two thousand eight, on the thirtieth day of January.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of EUROPA EAGLE S.à r.l., a limited liability company having its registered office at L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, incorporated under the laws of Luxembourg, by virtue of a deed of the undersigned notary dated on September 9, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, dated on December 30, 2005, number 1479 registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 110.527. The articles of association have been amended for the last time by virtue of a deed of the undersigned notary on December 19, 2006 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, dated on April 21, 2007, number 676, (hereinafter referred to as the «Company»).

The extraordinary general meeting is presided by Mr Eric Biren, company manager, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Maud Martin, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as scrutineer Ms Vanessa Timmermans, employee, residing professionally in Luxembourg.

The committee having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer draw up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the members of the committee and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to act that:

I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital are validly represented at the meeting. The shareholders have consented to the holding of the meeting at short notice. The committee can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of Article 3 of the articles of association of the Company so as to give it the following content:

Art. 3. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/ or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

2. Any other business.

The committee having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following resolution:

Resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolved to amend Article 3 of the articles of association of the Company so as to give it the following content:

« **Art. 3.** The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.»

There being no further business, the Chairman closes the meeting.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de EUROPA EAGLE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.527, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 30 décembre 2005, numéro 1479. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 21 avril 2007, numéro 676 (ci-après dénommée la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Monsieur Eric Biren, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme Secrétaire Madame Maud Martin, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme Scrutateur Madame Vanessa Timmermans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président, le secrétaire et le scrutateur dressent la liste de présence, qui après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps avec lui.

Le président déclare et requiert du notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les associés représentant l'ensemble du capital social sont présents ou valablement représentés à l'assemblée générale. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider pour tous les points mentionnés à l'agenda sans qu'il y ait eu de convocation préalable.

II.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'Article 3 statuts de la Société afin de leur donner le contenu suivant:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêt, avance ou garantie.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opération, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations de toute nature.»

2. Divers.

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président et se considérant elle-même comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et passé par un vote unanime, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société a décidé de modifier l'Article 3 des statuts de la Société afin de leur donner le contenu suivant:

« **Art. 3.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêt, avance ou garantie.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opération, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations de toute nature.»

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président met fin à la séance.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Biren, M. Martin, V. Timmermans, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 février 2008, Relation: EAC/2008/1919. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008024849/239/130.

(080024743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Photo Video Dichter, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 67.790.

L'an deux mille huit, le cinq février.

Par devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée PHOTO VIDEO DICHTER avec siège social à L-9999 Wemperhardt, 24, op der Haart, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch en date du 17 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 171 du 16 mars 1999,

L'assemblée est composée de:

1. Monsieur Jérôme Dichter, photographe, né à Luxembourg le 13 décembre 1975, demeurant à L-8227 Mamer, 53, rue des Eglantiers;

2. Monsieur Thierry Dichter, photographe, né à Luxembourg le 10 juillet 1971, demeurant à L-8227 Mamer, 53, rue des Eglantiers.

Lesquels comparants déclarent agir en tant que seuls et uniques associés de la société prédésignée et requièrent le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit leur résolution, prise à l'unanimité et sur ordre du jour conforme.

Unique résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société à L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération et par conséquence de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Dudelange.»

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Dichter, T. Dichter, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 6 février 2008. Relation: DIE/2008/1115. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 février 2008.

F. Unsen.

Référence de publication: 2008024877/234/32.

(080024822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Eaton Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 97.714.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse de la société sous rubrique devrait se lire ainsi:

5, rue Jean Monnet

L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Pour EATON HOLDING S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008024973/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02300. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Eaton Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 101.077.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse de la société sous rubrique devrait se lire ainsi:

5, rue Jean Monnet

L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Pour EATON HOLDING II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008024972/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02293. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Baie des Rois S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 120.540.

Démission

CORPORATE ACCOUNTING & MANAGEMENT SERVICES Soc.Civ. démissionne son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Résiliation

CORPORATE ACCOUNTING & MANAGEMENT SERVICES Soc.Civ. résilie son contrat de domiciliation avec effet immédiat. 39, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Pour CORPORATE ACCOUNTING & MANAGEMENT SERVICES Soc.Civ.

R. Turner

Gérant

Référence de publication: 2008024969/3459/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09564. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Aramis Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.116.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008024939/5770/13.

(080024839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

ACL Property Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.106.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 février 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008024941/231/14.

(080024911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

BBGP Finco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 117.508.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil de Gérance tenu à Luxembourg le 7 janvier 2008 que:

- Le siège social de la société BBGP FINCO LUX Sàrl est transféré de 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg avec effet le 7 janvier 2008.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008024966/1337/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00674. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Trade and Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 90.537.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 11 février 2008, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris à L-1016 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

2. L'Assemblée constate la démission de son poste d'administrateur de la société de Maître Romain Lutgen,

3. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de la société la société AJECO Sàrl., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg Section B 115.868. Le mandat du nouvel administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Pour extrait conforme

J. Lecoq

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008024968/7790/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04074. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

ING Private Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 79.669.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 janvier 2008

Point 7 de l'ordre du jour

Transfert du siège social

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société de 48, route d'Esch, L-1470 Luxembourg à 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Point 9 de l'ordre du jour

Démission d'un administrateur

Le Conseil acte la démission de Monsieur Marc Van De Walle de son poste d'administrateur, Président du Conseil.

Point 10 de l'ordre du jour

Cooptation d'un administrateur

Afin de pourvoir à son remplacement, le Conseil décide de coopter, sous réserve d'approbation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, M. Dirk Adriaenssens, avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles, Belgique en tant qu'administrateur de la société.

Il exercera son mandat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

Le conseil décide à l'unanimité de nommer Monsieur Rik Vandenberghe en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Point 11 de l'ordre du jour

Divers

Suite à l'obtention du permis de travail luxembourgeois de M. Gregory Shore et de son approbation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, le Conseil ratifie la désignation de M. Gregory Shore, Bijsmersdreef 24, 1102 CT Amsterdam, Hollande en tant qu'administrateur délégué à la gestion journalière de la société.

Pour extrait délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

R. Vandenberghe / G. Shore

Président du Conseil d'Administration / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008024971/1275/34.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02259. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Libero VI Zeta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Pour SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5 LIBERO VI ZETA SARL

EXPERTA LUXEMBOURG

M. Wagner / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2008024988/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN02052. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Libero VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Pour SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5 LIBERO VI SARL

EXPERTA LUXEMBOURG

M. Wagner / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2008024989/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN02051. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Libero V Epsilon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Pour SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5 LIBERO V EPSILON SARL

EXPERTA LUXEMBOURG

M. Wagner / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2008024990/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN02049. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

GTS Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6755 Grevenmacher, 1, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 136.118.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

1.- La société anonyme G.T. FIDUCIAIRES S.A., en abrégé G.T.F. S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.820,

ici représentée par ses administrateurs-délégués Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et Monsieur Gernot Kos, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

2.- La société à responsabilité limitée L & P, LANGE AND PARTNER S.à r.l., avec siège social à L-6755 Grevenmacher, 1, Place du Marché, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 89.344,

ici représentée par son gérant Monsieur Stefan Lange, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-6755 Grevenmacher, 1, Place du Marché.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles entendent constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'activité professionnelle d'experts comptables ainsi que l'exécution de toutes expertises fiscales, économiques et financières, d'organisation technique, administrative et commerciale ainsi que toutes autres activités y compris toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession d'experts comptables, ou fiscaux ou celle de conseillers économiques et financiers, de conseils en organisation et toutes autres opérations susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Outre la participation au capital social de la société, tous les associés doivent activement contribuer par leur travail professionnel exercé exclusivement au sein de la société, ou encore au sein de toute filiale, société affiliée, groupement ou organisation qui feraient partie du groupe de la société. La société en retire tous les avantages à charge d'en supporter les frais. Les exceptions à l'activité exclusive sont décidées par un vote à majorité qualifiée (75% des parts sociales) de l'assemblée des associés, qui en déterminent également l'étendue, les conditions et, le cas échéant, la durée.

La société a également pour objet la prestation de services de comptabilité et de secrétariat social.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a en outre pour objet la prestation de tous services de domiciliation et d'administration, à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, en accord avec la provision de la loi du 31 mai 1999, régulant les activités de domiciliation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de GTS FIDUCIAIRE S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Grevenmacher.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente mille euros (€ 30.000,-), représenté par trois cents (300) parts sociales de cent euros (€100,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1.- La société anonyme G.T. FIDUCIAIRES S.A., en abrégé G.T.F. S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, deux cents parts sociales | 200 |
| 2.- La société à responsabilité limitée L & P, LANGE AND PARTNER S.à r.l, avec siège social à L-6755 Grevenmacher, 1, Place du Marché, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 89.344, cent parts sociales | 100 |
| Total: trois cents parts sociales | 300 |

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente mille euros (€ 30.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs, même entre associés, ou ne peuvent être attribués ou émises que par un vote à majorité qualifiée (double majorité de 75% des parts sociales et des associés).

Pareilles décisions peuvent intervenir soit sur des propositions de cessions individuelles, soit de façon générale, conformément à des règlements internes et qui s'imposeront même à ceux qui ne deviendront associés que la par la suite ou à ceux qui n'auraient pas pris part au vote ou qui s'y seraient opposés. Compte tenu de l'obligation d'apports continus d'industrie et de la représentation de la société par les associés conformément aux présents statuts, de la responsabilité pesant sur la société pour les engagements et actes des associés valablement pris ou posés conformément aux présents statuts et compte tenu encore de la nécessité d'élargir, le cas échéant, le cercle des associés, les associés s'obligent mutuellement à céder tout ou partie de leurs actions par un vote à majorité qualifiée (telle que définie au premier paragraphe de cet article) de l'assemblée des associés et ce aux conditions, notamment de prix et de délai de paiement, arrêtés de cas en cas ou par règlements internes entre les associés aux mêmes conditions de vote à majorité qualifiée (telle que définie au premier paragraphe de cet article).

En cas de décès ou d'interdiction d'un associé, la société continue entre les associés restants, qui sont tenus soit de racheter les parts sociales de l'associé sortant, soit de désigner des tiers acheteurs, et les héritiers ou ayants-droit de l'associé sortant sont obligés de céder les parts sociales au dernier prix fixé par un vote à majorité qualifiée (telle que définie au premier paragraphe de cet article) de l'assemblée des associés avant le décès ou l'interdiction.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique, ou les associés, en cas de pluralité d'eux, exerce(nt) les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas d'un associé unique, ses décisions, visées à l'alinéa qui précède, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

En cas de difficultés d'interprétation des présents statuts ou de litige entre la société et les associés ou certains d'entre eux, ou tous litiges entre associés en rapport avec cette qualité, le litige sera obligatoirement, à l'exclusion d'un recours aux juridictions de droit commun, soumis à un collège de trois arbitres qui auront seuls compétence exclusive, même en matière de référé, quelle que soit l'urgence. S'il n'y a que deux parties ayant des intérêts opposés, chacune des parties désignera un arbitre et le troisième sera désigné par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur requête de l'une ou de l'autre des parties. Si l'une des parties néglige de désigner son arbitre dans les trente (30) jours de la réception de l'injonction qui lui aura été faite par lettre recommandée, cet arbitre sera également désigné par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg. S'il y a plus de deux parties, le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg désignera trois (3) arbitres.

En tout état de cause, les arbitres, qu'ils soient désignés par les parties ou par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, doivent être obligatoirement choisis parmi des experts-comptables qui n'exercent par d'activités professionnelles au Luxembourg, le président du collège des arbitres étant choisi par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg parmi les avocats inscrits sur la liste I du Barreau de Luxembourg.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire pour les associés et sans recours.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille deux cent cinquante Euros (€ 1.250,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, ont pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Monsieur Gernot Kos, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

- Monsieur Stefan Lange, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-6755 Grevenmacher, 1, Place du Marché.

2.- La société est engagée comme suit:

- par la signature individuelle de Monsieur Stefan Lange pour toutes les prestations de services et de conseil ne tombant pas sous le domaine de l'expertise comptable,

- par la signature individuelle de Messieurs Thierry Hellers et Gernot Kos pour toutes prestations réservées aux métiers d'expert-comptable, de conseil économique et de domiciliaire de sociétés.

Pour toutes les opérations dépassant le cadre de la gestion courante, la signature conjointe de deux gérants est requise.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-6755 Grevenmacher, 1, Place du Marché.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hellers, G. Kos, S. Lange, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 31 janvier 2008. Relation: ECH/2008/111. — Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 février 2008.

H. Beck.

Référence de publication: 2008025143/201/166.

(080024970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.133.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008025144/1092/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02962. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

PRO Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 35.662.

Les comptes annuels au 30 septembre 2006, ainsi que les informations et documents annexes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008025148/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00479. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Min Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.412.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008025142/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02684. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Min Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.412.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008025141/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02686. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

**Abri & Co, Société à responsabilité limitée,
(anc. Ariva).**

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.
R.C.S. Luxembourg B 122.750.

L'an deux mille huit, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Marc Scherrer, agent immobilier, demeurant professionnellement à L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

Lequel comparant a déclaré être le seul et unique associé, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée ARIVA établie et ayant son siège social à L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin

constituée sous le nom de CORDIAL GESTION & CONSEIL suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 195 du 16 février 2007

modifié en adoptant sa dénomination actuelle ARIVA suivant reçu par le notaire instrumentant en date du 15 mai 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1487 du 18 juillet 2007

que ladite société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 122.750

L'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital d'un montant de soixante-deux mille cinq cents euros (62.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à un montant de soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) par création et émission de cinq cents (500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR), toutes souscrites et attribuées à l'associé unique.

La somme de soixante-deux mille cinq cents euros (62.500,- EUR) est à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

En conséquence de ce qui précède l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) divisé en six cents (600) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, toutes attribuées à Monsieur Marc Scherrer.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le nom de la société en ABRI & CO et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ABRI & CO.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurance-vie, d'assurance pensions complémentaires, d'assurances de personnes, de produits UNIT-LINKED et, en général de toutes autres assurances prévues par la législation luxembourgeoise.

Elle pourra également servir d'intermédiaire quant à la souscription de contrats épargne logement et pourra être un agent de placement pour des fonds d'investissements et/ou toute autre forme d'investissement liés à des contrats d'assurance.

Toutefois, les activités ci-dessus devront être exercées par des personnes physiques dûment agréées.

La société a également pour objet la promotion immobilière, l'exploitation d'une agence immobilière, l'acquisition et la vente d'immeubles et de tous autres droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion de patrimoines mobiliers et immobiliers.

La société pourra effectuer toutes opérations de gestion et d'administration et plus précisément mais non limitativement, toutes prestations d'assistance et de services en matière d'établissement et de gestion d'entreprise, rassemblement et traitement d'informations techniques, administratives ou financières, recherche et développement de marchés, relation avec les autorités nationales et internationales, recherche de partenaires commerciaux et financiers, organisation et conseils en tous genres et matières, ainsi que tous services liés directement ou indirectement à la gestion et à l'administration de sociétés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société à encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets, marques et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 1.500,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Scherrer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008. Relation: LAC/2008/4569. — Reçu 312,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 13 février 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008025145/206/76.

(080024671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Fidji Luxco (BC) Commandite, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 111.800.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 386 du 22 février 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDJI LUXCO (BC) COMMANDITE

Signature

Référence de publication: 2008025146/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03252. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Fidji Luxco (BC) Commandite, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 111.800.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 386 du 22 février 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDJI LUXCO (BC) COMMANDITE

Signature

Référence de publication: 2008025147/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03247. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

TV Guide Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 97.547.

In the year two thousand seven, the twenty-eighth day of December.

Before Us, Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange,

There appeared for an extraordinary general meeting the sole shareholder of TV GUIDE EUROPE (the Company), a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 97.547, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 13 November 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 31 of 9 January 2004:

EuroMedia GROUP, INC., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, established and having its registered office in Wilmington, Country of New Castle, 19801 Delaware (USA), CORPORATION CENTER TRUST, 1209 Street Orange, (991016301 - 2964176) (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Claude Faber, financial director of the Group GEMSTAR, residing in L-4810 Rodange, 181, rue du Clopp, by virtue of a power of attorney, given in Los Angeles, on December 20, 2007,

which power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I it owns all the shares in the share capital of the Company;

II it has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) in order to bring it from its current amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000.-) divided into sixty (60) shares having a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each to one million thirty thousand Euro (EUR 1,030,000.-) by way of the creation and the issue of two thousand (2,000) new shares having a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each (the Shares), having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the subscription and payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

EuroMedia GROUP, INC., the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to all of the two thousand (2,000) new shares of the Company, issued as per the first resolution,

All these shares have been fully paid up by the appearing party by a contribution in kind consisting of all its 5,680 shares of common stock without par value of INFOMEDIA S.A., a corporation duly incorporated under the laws of Luxembourg, established and having its registered office in L-1531 Luxembourg, 8-10, rue de la Fonderie, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 56.042, being 100% of the issued share capital of the said corporation, which are valued at one million Euro (EUR 1,000,000.-);

Such contribution of the amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) is allocated for the total amount to the share capital account of the Company.

The valuation of the contributed shares is evidenced and supported by the audited annual accounts of INFOMEDIA SA as of December 31, 2006 and unaudited reporting of the said corporation as of October 31, 2007, attached hereto, and results as well from a certificate dated December 19, 2007, issued by the directors of TV GUIDE EUROPE Sàrl, which states in essence that all shares of INFOMEDIA SA:

- are not given in guarantees
- are freely transferable by EuroMedia GROUP, INC., and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;
- since the reporting date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution in kind made to the Company;

A copy of the above documents, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered.

All the shares being thus at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a result of the first and second resolutions above, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital of the Company is set at EUR 1,030,000.-(one million thirty thousand Euro) represented by 2,060 (two thousand and sixty) shares having a nominal value of EUR 500 (five hundred Euro) each. All of which shares have been fully paid up.»

Tax exemption

I. The contribution consisting of all the shares of a company having its registered office in the European Union to a company having its registered office in the European Union, the Company requires the capital duty exemption in accordance with Article 4-2 of the law of 29 December 1971 on capital duty, as amended.

Costs

The costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs and charged to it by reason of this share capital increase, are estimated at approximately 2,760.-EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

à l'assemblée générale extraordinaire l'associée unique de TV GUIDE EUROPE, (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B numéro 97.547, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 31 du 9 janvier 2004:

EuroMedia GROUP, INC., une société constituée et existant sous le droit de l'Etat du Delaware, établie à son siège social à Wilmington, Country of New Castle, 19801 Delaware (USA), CORPORATION CENTER TRUST, 1209 Street Orange, (991016301 - 2964176) (l'Associée Unique),

ici représentée par Monsieur Claude Faber, directeur financier du Group GEMSTAR, demeurant à L-4810 Rodange, 181, rue du Clopp, en vertu d'une procuration donnée à Los Angeles, le 20 décembre 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associée Unique, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associée Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II l'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million d'euros (1.000.000,-EUR), afin de porter le capital social de son montant actuel de trente mille euros (30.000,-EUR) représenté par soixante (60) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (500,-EUR) chacune à un million trente mille euros (1.030.000,-EUR) par la création et l'émission de deux mille (2.000) parts sociales nouvelles de la Société, ayant une valeur nominale de cinq cents euros (500,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération de l'augmentation de capital de la manière suivante:

Souscription - Libération

EuroMedia GROUP, INC., l'Associée unique, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré souscrire toutes les deux mille (2.000) parts sociales nouvelles de la Société émises conformément à la première résolution.

Ces parts ont toutes été intégralement libérées par la partie comparante par un apport en nature consistant en cinq mille six cent quatre-vingts (5.680) actions sans désignation de valeur nominale de INFOMEDIA SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1531 Luxembourg, 8-10, rue de la Fonderie, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 56.042, représentant 100% du capital social émis de cette société, évaluées à un montant de 1.000.000,- EUR (un million d'euros);

Ledit apport du montant de 1.000.000,- EUR est affecté en totalité au capital social de la Société.

L'évaluation de cet apport en nature est certifiée et supportée, entre autres, par les comptes annuels audités de INFOMEDIA SA au 31 décembre 2006 et rapport non-audité de ladite société à la date du 31 octobre 2007, ainsi que d'un certificat du 19 décembre 2007, établi par les directeurs de TV GUIDE EUROPE et qui établit principalement que les actions de INFOMEDIA SA:

- ne sont pas données en garantie;
- sont librement transférables par EuroMedia GROUP, INC., ne sont ni soumis à aucune restriction, et ne sont grevés d'aucun nantissement ou d'aucun droit de rétention qui aurait pour effet de limiter leur transférabilité ou leur valeur; et
- aucun changement matériel n'est intervenu depuis qui aurait déprécié cet apport fait à la Société;

Une copie des documents susmentionnés, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Les parts se trouvent immédiatement à la libre disposition de la Société, preuve de quoi a été fournie au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à un million trente mille euros (1.030.000,- EUR représenté par deux mille soixante (2.060) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,-EUR) chacune, intégralement libérées.»

Exonération fiscale

Comme l'apport consiste en l'apport de 100% des parts d'une société ayant son siège social dans un pays membre de l'Union Européenne à une société ayant son siège social dans un pays membre de l'Union Européenne, la Société demande, conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, l'exonération du droit d'apport.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence de la présente augmentation de capital, sont estimés approximativement à 2.760,- EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. Faber, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, Relation: LAC/2008/1433. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le lundi 4 février 2008.

M. Decker.

Référence de publication: 2008025158/241/151.

(080024850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

International Railway Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 86.084.

In the year two thousand seven, on the twenty-fifth day of July.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company INTERNATIONAL RAILWAY SYSTEMS S.A. a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite,

incorporated by a deed of the M^e Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on January 29, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 7825 of May 30th, 2002

amended by a deed of M^e Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg on December 9th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 156, February 6, 2004

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 86.084

The meeting was opened at 5.00 p.m. and was presided by Mrs Chantal Fondeur, employee, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr. Max Mayer, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Christelle Mathieu, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

- 1.- Convert the capital from USD to EUR.
- 2.- Increase and renew of the authorised capital
- 3.- Amendment of article 5 of the articles of incorporation.
- 4.- Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting decided to convert the capital from one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-) represented by fifty thousand (50,000) shares having a par value of two United States Dollars (USD 2.-) each, into seventy two thousand four hundred forty-three point twenty nine euro (EUR 72,443.29) represented by fifty thousand (50,000) shares without a par value.

Second resolution

The General Meeting resolves after having heard the motivated report of the Board of Managers as foreseen in article 32-3.5 of the law on Commercial companies to increase the authorised capital up to four hundred thousand euros (EUR 400,000.-) and to renew it for a period of five years.

In consequence to amend article 5 of the articles of incorporation who will be worded as follows:

« **Art. 5.** The subscribed capital is set at seventy two thousand four hundred forty-three point twenty nine euro (EUR 72,443.29) represented by fifty thousand (50,000) shares without a par value.

The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at four hundred thousand euros (EUR 400,000.-) consisting in corresponding number of shares, without a par value. During the period of five years, from the date of the publication of these Articles of Incorporation, the board of directors is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.»

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1,050.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL RAILWAY SYSTEMS S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem le 29 janvier 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 7825 du 30 mai 2002

modifié suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg le 9 décembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 156 du 6 février 2004,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 86.084

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à heures sous la présidence de Madame Chantai Fondeur, employée, demeurant à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christelle Mathieu, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Conversion du capital de USD en EUR
- 2.- Augmentation et renouvellement du capital autorisé
- 3.- Modification de l'article 5 des statuts.
- 4.- Divers

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de convertir le capital social de cent mille dollars américains (USD 100.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2,-) chacune, en soixante-douze mille quatre cent quarante-trois virgule vingt-neuf euros (72.443,29 EUR), représenté par cinquante mille (50.000) actions, sans valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide après avoir entendu le rapport motivé du Conseil d'Administration, prévu par l'article 32-3.5 sur la loi sur les sociétés commerciales, d'augmenter le capital autorisé à un montant de quatre cent mille euros (400.000,- EUR) et de le renouvelé pour une nouvelle période de cinq ans.

En conséquence de modifier l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à soixante-douze mille quatre cent quarante-trois virgule vingt-neuf euros (72.443,29 EUR), représenté par cinquante mille (50.000) actions, sans valeur nominale.

Le capital autorisé, incluant le capital souscrit, est fixé à quatre cent mille euros (400.000,- EUR), représenté par un nombre d'actions correspondant, sans valeur nominale. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le Conseil d'administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour

souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le Conseil d'administration détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscriptions pour les actions à émettre.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 17.15 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.050,- EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Fondev, M. Mayer, C. Mathieu, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007. Relation: LAC/2007/20766. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 août 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2008025153/206/141.

(080024648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Eurofood, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 71, rue de la Ferme.

R.C.S. Luxembourg B 13.833.

Constituée sous la dénomination de INTERFOOD, Société à responsabilité limitée, suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire alors de résidence à Redange/Attert, le 23 avril 1976, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 165 du 12 août 1976, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 11 mai 1976, publié au Mémorial C numéro 170 du 19 août 1976, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 5 avril 1977, publié au Mémorial C numéro 138 du 20 juin 1977, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean Poos, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 1^{er} février 1979, publié au Mémorial C numéro 112 du 19 mai 1979, modifiée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 mars 1986, publié au Mémorial C numéro 149 du 5 juin 1986, modifiée suivant acte sous seing privé, du 27 octobre 1987, publié au Mémorial C numéro 48 du 24 février 1988, modifiée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 1995, publié au Mémorial C numéro 357.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EUROFOOD S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008025160/1261/26.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02874. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

DEGI Kirchberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 70.657.

Die Gesellschaft CLUB HOUSE KIRCHBERG S.A. wurde in Übereinstimmung mit einer am 15. Juni 1999 von Maître André-Joseph Schwachtgen, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, aufgenommenen Urkunde, veröffentlicht im Memorial C vom 28. September 1999, Nummer 718, gegründet. Die Satzung dieser Gesellschaft wurde letztmalig am 23. Oktober 2006 durch Akt von Maître André-Joseph Schwachtgen geändert, veröffentlicht im Memorial C vom 19. Dezember 2006, Nummer 2365. Durch Urkunde von Maître Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz zu Sassenheim, veröffentlicht im Memorial C vom 23. Januar 2007, Nummer 30, wurde der Name der Gesellschaft in DEGI KIRCHBERG S.A. geändert.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Pour DEGI KIRCHBERG S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008025156/1261/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02433. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Sofinka S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 60.650.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 30 mai 2007

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,
- de nommer Monsieur Olivier Van Der Rest comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008025106/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05529. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

GE RE CO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 71.919.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008025154/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03168. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Exceliance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 83.412.

L'an deux mille huit, le huit janvier.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EXCELIANCE S.A., ayant son siège social à L-L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.412,

constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyes-Walch, alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 127 du 24 janvier 2002,

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Katy Rodrigues, employée privée, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,

qui assume également la fonction de secrétaire du bureau.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jonathan Beggiano, directeur comptable, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Extension de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objets:

- le conseil en systèmes d'information et le conseil en ressources humaines et en recrutement,
- l'exploitation d'un Centre d'Affaires,
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie. Elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

2) Constatation de la réunion de toutes les actions en une seule main.

3) Adaptation des statuts en vue de répondre au cas de figure d'un actionnaire unique et d'un administrateur unique et modification à cet effet des articles 1^{er} (alinéa 3), 4 (alinéa 2 nouveau), 5 (première phrase), 6 (dernier alinéa), 7, 8, 10 (alinéas 1^{er} et 3), 12 (alinéa 1^{er}) et 13 (dernière phrase)

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'étendre l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 afférent des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objets:

- le conseil en systèmes d'information et le conseil en ressources humaines et en recrutement,
- l'exploitation d'un Centre d'Affaires,
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie. Elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée constate que toutes les actions de la Société sont réunies en une seule main.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts en vue de répondre au cas de figure d'un actionnaire unique et d'un administrateur unique et de modifier en conséquence les articles 1^{er} (alinéa 3), 4 (alinéa 2 nouveau), 5 (première phrase), 6 (dernier alinéa), 7, 8, 10 (alinéas 1^{er} et 3), 12 (alinéa 1^{er}) et 13 (dernière phrase), comme suit:

Art. 1^{er}. (alinéa 3): Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. (alinéa 2 nouveau). Toutefois lorsque la société ne comportera qu'un actionnaire unique, ou lorsque les actions auront été réunies en une seule main et que ce fait aura été constaté lors d'une assemblée générale, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Art. 5. (première phrase). Le conseil d'administration ou l'administrateur unique a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 6. (dernier alinéa). Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée comme suit:

- En cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur délégué, et en cas d'administrateur unique par sa signature individuelle, ou par la signature individuelle du délégué ou préposé à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion,

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société soit par son conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil soit par son administrateur unique.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 10. (alinéa 1^{er}). L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Toutefois, lorsque et aussi longtemps que la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Ses décisions sont consignées par écrit dans un procès-verbal.

Art. 10. (alinéa 3). L'assemblée générale ou l'actionnaire unique décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. (alinéa 1^{er}). Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 13. (dernière phrase). Le solde est à la disposition de l'assemblée générale ou de l'actionnaire unique.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de remplacer le conseil d'administration et l'administrateur-délégué actuellement en fonctions par un administrateur unique et de nommer administrateur unique pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013:

Monsieur Jonathan Beggato, directeur comptable, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, ayant tous pouvoirs pour engager la société par sa signature individuelle.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.200,-€.

Fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Rodrigues, J. Beggato, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, Relation: LAC/2008/2125. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

Pour copie conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le lundi 4 février 2008.

M. Decker.

Référence de publication: 2008025163/241/114.

(080024845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Avalon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 115.655.

In the year two thousand eight, on the ninth day of January.

Before Us Maître Paul Decker, civil law notary residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mrs Zamyra Cammans, company director, residing professionally in L-2550 Luxembourg, acting as member and special proxyholder of the board of directors of the company AVALON LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-2250 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre,

by virtue of a resolution of the board of directors adopted on November 26th, 2007, an extract of which, signed *in* *extremis* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Said appearing person asked the notary to state that:

I.- The company AVALON LUXEMBOURG S.A. was incorporated on March 24, 2006 by a deed of Maître Henri Hellinckx, then civil law notary residing in Mersch, published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», number 1267 of June 30th, 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 115.655, with an entirely paid up share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three thousand and hundred (3.100) shares of ten Euro (EUR 10.-) each.

II.- Article five of the Articles of Incorporation, paragraphs four to nine, state that:

«The authorized capital is fixed at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), represented by (10.000) ten thousand shares of ten Euro (EUR 10.-) each.

The Board of Directors is authorized, from today March 24, 2006 and until March 24, 2011, to increase from time to time the Company's subscribed share capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares, with or without an issue premium, as the Board of Directors may from time to time determine.

Moreover, the Board of Directors is expressly authorized to use the profits retained or carried forward with a view to the incorporation in the capital within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors is authorized to issue bonds, convertible or not, in the bearer form or not, in whatsoever denomination and payable in whatsoever currency, provided that each issue of convertible bonds remains within the limits of the authorized capital. The Board of Directors may fix the nature, price, interest rate, terms and conditions of the issue and the redemption and all other related conditions. A register of bondholders shall be kept at the registered office of the Company.

The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital and to adapt by notarial deed the present article to such an increase. The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.»

III.- The board of directors, in its meeting of November 26, 2007, has decided to proceed to an increase of the share capital by an amount of EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) in order to bring it from its current amount of EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro) to EUR 51,000.- (fifty one thousand Euro) by the issue of 2,000 (two thousand) shares of EUR 10.- (ten Euro) each, vested with the same rights and advantages as the existing shares.

IV.- The board of directors has admitted to the subscription of the new shares the minority shareholder, the other shareholder having waived its preferential subscription right.

V.- The increase of capital has been entirely paid up by contribution in cash, so that the amount of EUR 20,000 (twenty thousand Euro) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

VI.- As a consequence of the increase of capital, the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation is modified and will from now on have the following wording:

«The subscribed capital of the company is fixed at EUR 51,000.- (fifty one thousand Euro) divided into 5,100 (five thousand one hundred) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each.»

Expenses

The expenses to be borne by the Company as a result of the foregoing are estimated at EUR 1,000.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille huit, le neuf janvier

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madame Zamyra Cammans, agissant en sa qualité de membre et mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme AVALON LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au L-2550 Luxembourg, 25-54, Avenue du X Septembre,

en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée en date du 28 décembre 2007, dont un extrait, signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société anonyme AVALON LUXEMBOURG S.A. a été constituée en date du 24 mars 2006 suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1267 du 30 juin 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 115.655, au capital social intégralement libéré de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

II.- L'article cinq des statuts, alinéas quatre à neuf, stipule que:

«Le capital autorisé est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période prenant cours aujourd'hui 24 mars 2006 et prenant fin le 24 mars 2011, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital.

De même le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou à toute autre personne dûment autorisée de recueillir les souscriptions et de recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital et de modifier le présent article par acte notarié pour acter lesdites augmentations.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

III.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 26 novembre 2007, a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de EUR 20.000,- (vingt mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 51.000,- (cinquante et un cent mille euros), par l'émission de 2.000 (deux mille) actions nouvelles de EUR 10,- (dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Le conseil d'administration a admis à la souscription des actions nouvelles l'actionnaire minoritaire, l'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

V.- L'augmentation de capital a été libérée intégralement par un versement en espèces de sorte que la somme de EUR 20.000,- (vingt mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

VI.- A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 51.000,- (cinquante et un mille euros) représenté par 5.100 (cinq mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.»

28168

Frais

Les frais qui incombent à la Société à la suite des présentes s'élèvent approximativement à 1.000,- EUR

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Z. Cammans, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008. Relation: LAC/2008/1452. — Reçu 100 euros.

Le Receveur (signé): C. Frising.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 11 février 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008025179/206/127.

(080024616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Dosinvest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 64.052.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 15 avril 1998, acte publié au Mémorial C no 493 du 3 juillet 1998.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Pour DOSINVEST S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008025164/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02809. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Luxnova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 103.798.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008025183/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00092. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Imatra Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 74.965.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008025184/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01802. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Mansford Europe Fund I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 148.550,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.437.

In the year two thousand and seven, on the twentieth of December.

Before US Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

MANSFORD HOLDINGS PLC, a limited liability company incorporated under the laws of England, having its registered office at 15 Bury Walk, London SW3 6QD, United Kingdom, registered under the number 2962339 (England and Wales), (the «Sole Shareholder»), here represented by Mrs. Corinne Petit, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 18 December 2007.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole shareholder of MANSFORD EUROPE FUND I S. à r.l., a private limited liability company having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.437, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg on 28 October 2005 and whose articles of incorporation (the «Articles») have been published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 241 dated 2 February 2006, page 11547.

Then the Sole Shareholder requested the undersigned notary to draw up as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by ninety-three thousand seventy-five Euro (EUR 93,075.-), so as to bring it from its current amount of fifty-five thousand four hundred seventy-five Euro (EUR 55,475.-) to one hundred forty-eight thousand five hundred fifty Euro (EUR 148,550.-), by creating and issuing three thousand seven hundred twenty-three (3,723) new shares, with nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) (the «New Shares») with a share premium of hundred Euro (EUR 100.-) per New Share to be allocated to the premium reserve account of the Company, such share capital increase being paid up as well as the share premium by contribution in kind consisting of the receivables against the Company held by the Sole Shareholder pursuant to the following shareholder loans (the «Loans»):

- thirty-three thousand three hundred seventy Euro (EUR 33,370.-) credited on the Company's bank account on 25 June 2007, as one per cent (1%) of the shareholder loan having a global amount of three million three hundred thirty-seven thousand three hundred fifty Euro (EUR 3,337,350.-);

- two hundred fifty-four thousand four hundred thirty Euro (EUR 254,430.-) credited on the Company's bank account on 26 June 2007, as one per cent (1%) of the shareholder loan having a global amount of twenty-five million four hundred forty-two thousand seven hundred eighty Euro (EUR 25,442,780.-);

- one hundred fifteen thousand two hundred fifty Euro (EUR 115,250.-) credited on the Company's bank account on 26 July 2007, as one per cent (1%) of the shareholder loan having a global amount of eleven million five hundred twenty-five thousand Euro (EUR 11,525,000.-);

- fifty-two thousand one hundred Euro (EUR 52,100.-) credited on the Company's bank account on 15 December 2007, as one per cent (1%) of the shareholder loan having a global amount of five million two hundred seven thousand nine hundred Euro (EUR 5,207,900.-); and

- ten thousand two hundred Euro (EUR 10,200.-) of the sixty thousand one hundred fifty Euro (EUR 60,150.-) shareholder loan credited on the Company's bank account on 23 October 2007.

Subscription and payment

The Sole Shareholder decides the subscriptions for such New Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, represented, as stated here above, by Corinne Petit, who, after having stated that its principals have full knowledge of the Articles of the Company, declares to subscribe in the name of its principal to the ownership of the new Shares.

It appears from the valuation report prepared by the management and presented to the notary (which will remain annexed to it) that the management of the Company has evaluated the contribution of the Loans at four hundred sixty-

five thousand three hundred fifty Euro (EUR 465,350.-) (the «Contribution») consisting of the receivables that the Sole Shareholder has against the Company in connection with the Loans.

The valuation of the Contribution is at least equal to the value of the New Shares and share premium issued in consideration.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to consequently amend the first paragraph of article 5 of the Articles of the Company regarding its corporate capital so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:

« **Art. 5.** The Company's corporate capital is fixed at one hundred forty-eight thousand five hundred fifty Euro (EUR 148,550.-) represented by five thousand nine hundred forty-two (5,942) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MANSFORD HOLDINGS PLC, une société à responsabilité limitée de droit anglais ayant son siège social à 15 Bury Walk, London SW3 6QD, United Kingdom, immatriculée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 2962339, (l'«Associé Unique»), ici représenté par Mme Corinne Petit, employée, résidant à Luxembourg, par voie de procuration donnée à Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Le comparant, ainsi représenté, déclare être l'Associé Unique de MANSFORD EUROPE FUND I S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.437, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch, Grand-duché de Luxembourg le 28 octobre 2005 dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 février 2006, numéro 241, page 11547.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant de dresser acte comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de EUR 93.075,- (quatre-vingt treize mille soixante-quinze euros), en vue de le porter de son montant actuel de EUR 55.475,- (cinquante-cinq mille quatre cent soixante-quinze euros) à EUR 148.550,- (cent quarante-huit mille cinq cent cinquante euros), par la création et l'émission de 3.723 (trois mille sept cent vingt-trois) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) (les «Nouvelles Parts») plus une prime d'émission d'un montant de EUR 100,- (cent euros) par Nouvelle Part qui sera ajoutée au compte de la Société relatif aux primes, une telle augmentation de capital étant payée tout comme la prime par apport en nature consistant en une partie de la créance de la Société détenue par l'Associé Unique selon les dispositions des prêts d'actionnaire suivants (les «Prêts»):

- EUR 33.370,- (trente-trois mille trois cent soixante-dix euros) crédités au compte bancaire de la Société le 25 juin 2007, pour 1 % (un pour cent) du prêt d'actionnaire ayant un montant global de EUR 3.337.350,- (trois millions trois cent trente-sept mille trois cent cinquante euros);

- EUR 254.430,- (deux cent cinquante-quatre mille quatre cent trente euros) crédités au compte bancaire de la Société le 26 juin 2007, pour 1 % (un pour cent) du prêt d'actionnaire ayant un montant global de EUR 25.442.780,- (vingt-cinq millions quatre cent quarante-deux mille sept cent quatre-vingt euros);

- EUR 115.250,- (cent quinze mille deux cent cinquante euros) crédités au compte bancaire de la Société le 26 juillet 2007, pour 1 % (un pour cent) du prêt d'actionnaire ayant un montant global de EUR 11.525.000,- (onze millions cinq cent vingt-cinq mille euros);

- EUR 52.100,- (cinquante-deux mille cent euros) crédités au compte bancaire de la Société le 15 décembre 2007, pour 1 % (un pour cent) du prêt d'actionnaire ayant un montant global de EUR 5.207.900,- (cinq millions deux cent sept mille neuf cents euros); and

- EUR 10.200,- (dix mille deux cents euros) du prêt d'actionnaire d'une valeur de EUR 60.150,- (soixante mille cent cinquante euros) crédité au compte bancaire de la Société le 23 octobre 2007.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique décide la souscription de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq Euros), chacune, ici représenté, ainsi que susmentionné, par Corinne Petit, qui, après avoir exposé que l'actionnaire a eu une connaissance complète des statuts de la Société, déclare souscrire en son nom à la propriété des Nouvelles Parts.

Il ressort du rapport d'expertise préparé par les gérants et présentée au notaire (qui demeurera ici en annexe) que les gérants de la Société ont évalué la contribution à EUR 465.350,- (quatre cent soixante-cinq mille trois cent cinquante euros) (la «Contribution») constituée de la créance que l'Associé Unique a contre la société en relation avec les Prêts.

L'évaluation de la contrepartie est au moins égale à la valeur des Nouvelles Parts et de la prime émise en contrepartie.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 5 des Statuts concernant le capital social, afin de refléter la résolution prise ci-dessus, lequel article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 148.550,- (cent quarante-huit mille cinq cent cinquante euros) représenté par 5.942 (cinq mille neuf cent quarante-deux) parts sociales enregistrées ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, LAC/2007/43967. — Reçu 4.653,75 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008025187/5770/140.

(080024773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Seth Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Seth S.à r.l.).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.927.

L'an deux mille huit, le sept janvier,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

HORUS S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 132.788,

représentée par son administrateur unique Monsieur Alain Marschallik, dirigeant de sociétés, demeurant à L-1730 Luxembourg, 7, rue de l'Hippodrome,

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. HORUS S.A., prénommée, est la seule associée de la société à responsabilité limitée SETH S.à r.l., ayant son siège social à L-1391 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2695 du 23 novembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 132.927, au capital

social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

2. L'associée unique décide de modifier l'objet social de la société et de modifier, par conséquent, l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet le conseil de toutes entreprises, organisations et sociétés, l'étude, la promotion et la surveillance de projets économiques, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte et pour le compte de tiers.

La société a également pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

3. L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en SETH MANAGEMENT S.à r.l., et dès lors, de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société prend la dénomination de SETH MANAGEMENT S.à r.l., société à responsabilité limitée.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Marschallik, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008. LAC/2008/1238. — Reçu 12 euros.

Pour le Receveur F. Sandt (signé): C. Frising.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2008025190/227/49.

(080024809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Evolu Pack, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 45.347.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008025150/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03169. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

A B M Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 92.031.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008025151/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03167. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

HK Concept S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 56.404.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008025152/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03170. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080024795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

4Bi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 118.893.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008025138/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00523. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080024704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Tapeten Vertrieb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 57.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008025193/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01932. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080024680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Plumeria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 119.551.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008025191/631/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02493. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080024677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Akoua'ba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 133.139.

L'an deux mille huit, le quatre janvier,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AKOUA'BA S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2761 du 29 novembre 2007, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Hellinckx, en date du 5 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2862 du 10 décembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 133.139.

L'assemblée est présidée par Madame Céline Bonvalet, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Ducate, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Cynthia Schwickerath, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires et les détenteurs de parts de fondateur présents ou représentés, les mandataires des actionnaires et/ou des détenteurs de parts de fondateur représentés, ainsi que le nombre d'actions et/ou de parts de fondateur qu'ils détiennent sont indiqués sur deux listes de présence, signées et validées par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Lesdites listes de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires et les détenteurs de parts de fondateur présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article trois des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«La société aura pour objet exclusif la détention de tout ou partie des actions de la société B.O.A. GROUP S.A., société de droit luxembourgeois, enregistrée sous le numéro de Registre de Commerce et des Sociétés B 27.633 (les «Actions BOA») et la gestion de cette participation au sein des organes délibérants de cette société pour le compte des actionnaires.

La société pourra faire toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de son objet social.»

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, et de modifier par conséquence l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.** La société aura pour objet exclusif la détention de tout ou partie des actions de la société B.O.A. GROUP S.A., société de droit luxembourgeois, enregistrée sous le numéro de Registre de Commerce et des Sociétés B 27.633 (les «Actions BOA») et la gestion de cette participation au sein des organes délibérants de cette société pour le compte des actionnaires.

La société pourra faire toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de son objet social.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Bonvalet, P. Ducate, C. Schwickerath, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008. LAC/2008/1235. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2008025189/227/63.

(080024817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Esseventuno S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 152.439,03.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 53.658.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008025192/631/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02496. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Skytation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 1, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 88.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

Pour la Gérance

Signatures

Référence de publication: 2008025194/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01926. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Ventaglio International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 48.802.

Le bilan au 31 octobre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008025195/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03305. - Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Zythum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 87.740.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008025198/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03092. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

J.A.C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.056.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008025171/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02815. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Jenebe International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.389.825,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.602.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008024930/242/13.

(080024927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Kodiac, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.472.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2007

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée KODIAC, tenue en l'étude de Maître Anja Holtz, de résidence à Wiltz en date du 13 décembre 2007:

- L'assemblée décide que les livres et documents sociaux de la société resteront déposés et sont conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social.

- L'assemblée prononce la clôture finale de la liquidation de la société KODIAC, qui cessera d'exister.

Fait à Wiltz, le 4 février 2008.

A. Holtz

Notaire

Référence de publication: 2008024598/2724/19.

Enregistré à Diekirch, le 6 février 2008, réf. DSO-CN00020. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080024194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.
